

RÉSOLUTION
2021-017

EMBAUCHE – POMPIERS À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie est en période de recrutement de pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie par intérim de procéder à l'embauche de Régis Vaillancourt, Benjamin Pucci et Geneviève Bourdon;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Régis Vaillancourt, Benjamin Pucci et Geneviève Bourdon à titre de pompier à temps partiel à compter du 9 juillet 2021.

D'AFFECTER le paiement des salaires au poste budgétaire 02-220-00-141.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président